



Municipalité de Hampden
863, route 257 Nord
C.P. 1055 La Patrie
Hampden (Québec) J0B 1Y0
Tél. : 819 657-4942
Fax. : 819 657-2974
muni.hampden@hsf.qc.ca

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DU HAUT SAINT-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HAMPDEN

Le 2 février 2015

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité du Canton de Hampden tenue à la salle du Conseil, 863, route 257 nord, Hampden, lundi 02 février 2015 et à laquelle sont présents :

Messieurs et Mesdames les conseillers (ères) : Alain Sabourin, Lisa Irving, Pascal Prévost, Sylvie Caron et Valérie Prévost.

Absent :

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Bertrand Prévost.

Est aussi présente la secrétaire-trésorière adjointe, Madame Kim Leclerc

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 h 00 et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**2015-02-017 SUR LA PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE VALÉRIE PRÉVOST
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISA IRVING
IL EST RÉSOLU**

QUE l'ordre du jour soit accepté en laissant le varia ouvert.

L'ordre du jour est le suivant :

01. Ouverture de la session à 19 h 00
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Adoption du procès-verbal du 5 janvier et 12 janvier 2015
04. Question du public ;
05. Dossiers reportés
06. Affaires nouvelles
- 6.1 Résolution pour adopter le règlement 110-71 décrétant les frais de déplacement des élus ;
- 6.2 Résolution pour adopter le règlement numéro 110-72 modifiant le règlement de zonage no 110-53 de manière à régir les panneaux-réclames dans le secteur du chemin de Franceville et le long de la piste multifonctionnelle située dans le secteur de l'entrée nord du parc national du Mont-Mégantic ;
- 6.3 Résolution pour adopter le règlement de taxation 2015 ;

- 6.4 **Résolution pour approuver les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour la subvention à l'aide à l'amélioration du réseau routier municipal ;**
- 6.5 **Résolution pour l'appui à la Commission scolaire des Hauts-Cantons ;**
- 07. **Approbation des comptes au montant de 46 822.20\$**
- 08. **Rapport du maire**
- 09. **Rapport d'incendie :**
- 9.1 **Résolution pour la demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC ;**
- 9.2 **Information sur les appareils ;**
- 10 **Rapport Voirie**
- 10.1 **Résolution pour l'achat d'un pneu avant avec le rime pour le camion de voirie ;**
- 11. **Compte rendu et projection des différents dossiers sous la responsabilité des Conseillés**
- 12. **Rapport de l'inspecteur ;**
- 13. **Correspondance**
- 13.1 **MMQ - Ristourne de 1 142\$;**
- 13.2 **Garden Party- centre d'action bénévole du Haut-Saint-François ;**
- 13.3 **L'entente Incendie avec La Patrie ;**
- 13.4 **Ruban de la persévérance scolaire du 16 au 20 février ;**
- 13.5 **Invitation à rejoindre la grande famille des Fleurons du Québec ;**
- 13.6 **Versement compensation collecte sélective des matières recyclables ;**
- 14. **Question du public.**
- 15. **Varia**
- 16. **Fin de l'assemblée.**

Adoptée à l'unanimité

- 03. **Adoption du procès-verbal du 5 janvier et du 12 janvier 2015**

**2015-02-018 SUR LA PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE LISA IRVING
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE VALÉRIE PRÉVOST
IL EST RÉSOLU**

D'adopter les procès-verbaux du 5 janvier et du 12 janvier 2015

Adoptée à l'unanimité

- 4. **Question du public**
- 5. **Dossiers reportés**
- 6. **Affaires nouvelles**
- 6.1 **Résolution pour adopter le règlement 110-71 décrétant les frais de déplacement des élus.**

2015-02-019 SUR LA PROPOSITION DU CONSEILLER ALAIN SABOURIN

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISA IRVING
IL EST RÉSOLU**

D'adopter le règlement 110-71 décrétant les frais de déplacement des élus.

Adoptée à l'unanimité

6.2 Résolution pour adopter le règlement numéro 110-72 modifiant le règlement de zonage no 110-53 de manière à régir les panneaux-réclames dans le secteur du chemin de Franceville et le long de la piste multifonctionnelle située dans le secteur de l'entrée nord du parc national du Mont-Mégantic.

**2015-02-020 SUR LA PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE LISA IRVING
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PASCAL PRÉVOST
IL EST RÉSOLU**

D'adopter le règlement 110-72 modifiant le règlement de zonage no 110-53 de manière à régir les panneaux-réclames dans le secteur du chemin de Franceville et le long de la piste multifonctionnelle située dans le secteur de l'entrée nord du parc national du Mont-Mégantic.

Adoptée à l'unanimité

6.3 Résolution pour adopter le règlement de taxation 2015.

**2015-02-021 SUR LA PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE VALÉRIE PRÉVOST
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE SYLVIE CARON
IL EST RÉSOLU**

D'adopter le règlement de taxation 2015.

Adoptée à l'unanimité

6.4 Résolution pour approuver les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour la subvention à l'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

**2015-02-022 SUR LA PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE LISA IRVING
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALAIN SABOURIN
IL EST RÉSOLU**

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 13 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité

6.5 Résolution pour l'appui à la Commission scolaire des Hauts-Cantons.

Attendu la proposition de regroupement des territoires des trois commissions scolaires francophones de l'Estrie déposée par le ministre de l'éducation, du loisir et du Sport, le 20 novembre 2014;

Attendu que la proposition prévoit la création d'une seule commission scolaire francophone en Estrie pour le 1^{er} juillet 2016;

Attendu que cette proposition de fusion a été annoncée sans consultation des parties concernées;

Attendu que la proposition de fusion pour l'Estrie évoque de grandes préoccupations soit :

- **L'étendue du territoire regroupé (10 195 km²);**
- **Le nombre de MRC couvertes (7);**
- **Le grand nombre d'élèves (plus de 36 000);**
- **Le grand nombre d'établissements (plus de 120);**
- **La diversité des réalités des milieux regroupés (milieux ruraux et urbains);**
- **La difficulté de représentation des parents auprès des instances de consultation.**

Attendu qu'il est important que le centre des décisions prises par les commissions scolaires, qui sont des gouvernements locaux autonomes, demeure près des citoyens;

Attendu qu'il est essentiel que les commissions scolaires puissent continuer d'exercer la partie de leur mission qui consiste à contribuer au développement socioéconomique de leur milieu;

Attendu que cette proposition de fusion ne doit pas se réaliser au déprimant des milieux ruraux;

Attendu la demande d'appui, formulée par la Commission scolaire des Hauts-Cantons;

**2015-02-023 SUR LA PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE VALÉRIE PRÉVOST
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALAIN SABOURIN
IL EST RÉSOLU**

- a) **D'appuyer la contreproposition soumise par la Commission scolaire des Hauts-Cantons au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, contenant un nouveau scénario de réorganisation pour les commissions scolaires francophones de l'Estrie, prévoyant une fusion des commissions scolaires des Hauts-Cantons et des Sommets, de même que le maintien de l'organisation actuelle pour la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke;**
- b) **D'appuyer les démarches de la Commission scolaire des Hauts-Cantons, ayant pour but de préserver la représentativité des milieux ruraux auprès du réseau scolaire.**

Adoptée à l'unanimité

7. Approbation des comptes

**2015-02-024 SUR LA PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE VALÉRIE PRÉVOST
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISA IRVING
IL EST RÉSOLU**

**De payer les comptes du 1^{er} au 31 janvier 2015
aux montants de : 46 822.20 \$**

Conseil :	1 579.07 \$
Administration	21 587.10 \$
Sécurité incendie	4 323.96 \$
Voirie :	16 690.42 \$
Hygiène du milieu :	1 641.65 \$
Loisirs :	\$
Dons :	1 000 \$
Total :	46 822.20 \$

Adoptée à l'unanimité

**La municipalité dispose de crédits suffisants pour autoriser le paiement des comptes.
Certificat numéro 111.**

8. Rapport du maire

9. Rapport incendie

**9.1 Résolution pour la demande d'aide financière dans le cadre du
Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires
ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre
cette demande à la MRC.**

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité du Canton de Hampden désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité du Canton de Hampden prévoit la formation d'aucun pompier au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Haut-Saint-François en conformité avec l'article 6 du Programme.

**2015-02-025 SUR LA PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE VALÉRIE PRÉVOST
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISA IRVING
IL EST RÉSOLU de présenter une demande d'aide financière dans le
cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers
volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de
transmettre cette demande à la MRC du Haut-Saint-François.**

Adoptée à l'unanimité

9.2 Location de nouvelles pagettes alpha numérique

Attendu que nous avons deux nouveaux pompiers au service de sécurité incendie;

**2015-02-026 SUR LA PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE LISA IRVING
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE SYLVIE CARON
IL EST RÉSOLU**

**Que le conseil autorise la location de 2 nouvelles pagettes alpha numérique pour le
service incendie ainsi que trois autres pagettes qui pourront être activées au besoin.**

Adoptée à l'unanimité

10. Rapport de voirie

10.1. Achat d'un pneu avant avec le rime pour le camion de voirie

**Attendu que le pneu sur le camion de voirie était défectueux et que nous n'avions
pas de pneu de secours avec un rime.**

**2015-02-027 SUR LA PROPOSITION DE LE CONSEILLER PASCAL PRÉVOST
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE VALÉRIE PRÉVOST
IL EST RÉSOLU**

**Que le conseil autorise l'achat du nouveau pneu avec le rime pour le camion de
voirie.**

Adoptée à l'unanimité

**11. Compte rendu des comités et projection des différents dossiers sous la
responsabilité des conseillers.**

12. Rapport de l'inspecteur

13. **Correspondance**
14. **Question du public**
15. **Varia**
16. **Fin de l'assemblée**

**2015-02-028 SUR LA PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE VALÉRIE PRÉVOST
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE SYLVIE CARON
DE LEVER LA SÉANCE À 20h10**

Adoptée à l'unanimité

**BERTRAND PRÉVOST, MAIRE
KIM LECLERC, SEC TRÉ ADJ**